AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0116
FR0000052680-FS0046

23 janvier 2015

Déclaration de franchissement de seuil (articles L. 233-7 du code de commerce)

OENEO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 janvier 2015, la société anonyme Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 janvier 2015, le seuil de 5% du capital de la société OENEO et détenir, pour le compte desdits fonds, 3 005 464 actions OENEO représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 3,80% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions OENEO sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 60 272 522 actions représentant 79 173 274 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.